

COMITE INTER-DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE FRANCHE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 25 mai 2024

Sur convocation de la Présidente du Comité régional d'escrime Bourgogne Franche Comté, Mme VEYRAC Dominique en date du 26 avril 2024, l'assemblée Générale des clubs du Comité interdépartemental d'escrime de Franche-Comté s'est réunie le samedi 25 mai 2024 à Besançon (25).

Les ordres du jour ont été envoyés par mail le 1^{er} mai 2024 (+ statuts du CID FC). Des pièces complémentaires (PV AG 2020, comptes et relevés bancaires) ont été envoyées par mail le 16 mai 2024 (délai de réponse reporté au mardi 21 mai 2024). L'annonce du quorum atteint a été envoyée par mail le 21 mai 2024.

Neuf clubs sur les dix-sept clubs (affiliés au CID FC au 31/08/2023) étaient présents ou représentés (liste d'émargement et tableau des voix en annexe 1a et 1b du présent PV).

Ils représentent ensemble **47 voix** sur un total de 68 voix, la Présidente du CR Escrime BFC constate que le quorum est atteint, l'Assemblée Générale est valablement constituée.

Clubs présents

- CEHD** - Christian Dock (Président) – **pouvoir** à Fabienne Gamma (5 voix)
- Montbéliard** - Nicolas Weick (Président) **présent** (5 voix)
- Belfort** - Dominique Bigey (Président) **présent** (7 voix)
- BUC** - Marie Lou Py (Présidente) - **pouvoir** à Lucas Schauss (7 voix)
- Lons le Saunier** - Cédric Soulat (Président) - **pouvoir** à Claude Gauthier (6 voix)
- Dole** - Christophe Gainet (Président) **présent** (6 voix)
- Levier** - Raymonde Mercier (Présidente) - **pouvoir** à Chantal Mercier (2 voix)
- BRC** - Gilles Terryyn (Président) **présent** (5 voix)
- Valdahon** - Frédéric Gaspar (Président) **présent** (4 voix)

Clubs excusés

- Passe Avant** - Axel Jourda (Président) (2 voix)
- La Prolétarienne Saint Claude** – Michaël Lefel (Président) (5 voix)

Personnes présentes non votantes

- Claude Mercier** (Levier)
- Guy Monteil** (BRC)
- Sabine Beuchey** – Présidente CD.39
- Alain Gamma** – Président CD.25

Personnes excusées

- Kevin Deschenes** (BUC)
- André Vielle** (Président CD.90)

Ouverture de séance à 10h par Mme Dominique Veyrac, Présidente du Comité régional d'escrime BFC.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Christophe Gainet

Ordre du jour

- Accueil par la Présidente du Comité Régional d'Escrime BFC
- Discussion sur l'avenir du Comité Interdépartemental d'Escrime de Franche-Comté et du matériel possédé et stocké
 - Poursuite de l'activité ou dissolution de l'association
 - Quid du matériel possédé et stocké
- Vote des clubs. Dépouillement. Publication des résultats.
 - **Résolution n°1** : Vote concernant la **dissolution** du Comité Interdépartemental d'Escrime de Franche-Comté (Pour / Contre)
 - **Résolution n°2** : (*si maintien du Comité Interdépartemental d'Escrime de Franche-Comté adopté*) Vote sur le **maintien du matériel** au sein du Comité Interdépartemental d'Escrime de Franche-Comté (Pour / Contre)
 - **Résolution n°3** : (*si dissolution du Comité Interdépartemental d'Escrime de Franche-Comté, adoptée*) Vote sur le **passage du matériel** au sein du Comité régional d'escrime BFC (bientôt nommé « Ligue régionale d'escrime BFC ») (entretien, stockage, inventaire, mise à disposition) (Pour / Contre)
 - **Résolution n°4** : (*si maintien ou dissolution du Comité Interdépartemental d'Escrime de Franche-Comté adopté*) Vote sur le **partage et la redistribution du matériel** vers les clubs de Franche Comté [Modalités à débattre plus tard] (Pour / Contre)
- Clôture de l'AG Extraordinaire

Dominique Veyrac, Présidente du CR Escrime BFC agit en tant que scrutatrice générale de cette Assemblée Générale Extraordinaire. Elle demande si des personnes souhaitent l'aider pour le processus de vote.

Claude Mercier et Alain Gamma se proposent. Adopté à l'unanimité.

Dominique Veyrac rappelle certains éléments statutaires [*Annexe 2*]

Elle rappelle également qu'il n'y a jamais eu aucune velléité de la part des clubs de Bourgogne ou du Comité régional de « récupérer » ou « reprendre la main sur » ce matériel. Les six dernières années (de 2018, date de la création du comité régional à aujourd'hui) en sont la preuve concrète. Les dysfonctionnements statutaires récurrents (aucune réunion, aucune décision commune, aucun échange) n'ont pas empêché le CID de fonctionner en permettant le stockage et la location des pistes à tous les clubs qui en faisaient la demande.

La tenue des réunions de ce jour était devenue incontournable du fait des échéances électorales (régionales et fédérales) et des changements statutaires demandés par la FFE pour septembre 2024 (suppression des CID).

Dominique Veyrac présente ensuite les pochettes pour chaque club et leur contenu.

Claude Mercier et Alain Gamma vérifient les pochettes et leur contenu (et notamment le nombre de bulletins de vote pour chaque club en fonction du tableau des voix) et les distribuent aux Présidents de club ou à leurs représentants.

1/ Discussion sur l'avenir du Comité Interdépartemental d'Escrime de Franche-Comté et du matériel possédé et stocké

Certains souhaitent conserver une « entité FC » (quel que serait son nom futur).

Certains évoquent la politique régionale de l'ancienne Ligue régionale de FC qui a permis de constituer cet ensemble de matériel pour les clubs franc-comtois.

La question se pose de qui va gérer à l'avenir les appels des clubs pour une demande de location ? qui ouvrira le box ? qui va l'entretenir ?

D'autres soulèvent la nécessaire proximité géographique / accessibilité du matériel pour les clubs franc-comtois qui en sont les principaux utilisateurs.

Certains se demandent si la solution la plus facile n'est pas de tout « mettre » au niveau régional

La problématique de l'entretien, de la réparation et du contrôle (état d'entrée et de sortie du stock) du matériel est évoqué

Certains évoquent également la difficulté de réparer lors de la désinstallation des pistes suite à une compétition (selon la disponibilité des bénévoles pour ramener les pistes et le temps des éducateurs sportifs pour réparer ou contrôler le matériel)

Beaucoup notent la difficile réalisation de la résolution 4 du fait d'un état très hétérogène des pistes, des clubs seraient forcément lésés.

2/ Vote des clubs. Dépouillement. Publication des résultats

- **Résolution n°1** : Vote concernant la dissolution du CID d'Escrime de FC
28 Pour / 19 Contre
- **Résolution n°2** : *(si maintien du CID d'Escrime de FC adopté)* Vote sur le maintien du matériel au sein du CID d'Escrime de Franche-Comté :
35 Pour / 6 Contre / 6 Nuls
- **Résolution n°3** : *(si dissolution du CID d'Escrime de FC, adoptée)* Vote sur le passage du matériel au sein du Comité régional d'escrime BFC (bientôt nommé « Ligue régionale d'escrime BFC ») (entretien, stockage, inventaire, mise à disposition)
33 Pour / 12 Contre / 2 Nuls
- **Résolution n°4** : *(si maintien ou dissolution du CID d'Escrime de FC adopté)* Vote sur le partage et la redistribution du matériel vers les clubs de Franche Comté [Modalités à débattre plus tard]
1 Pour / **44 Contre** / 2 Nuls

La scrutatrice générale précise que le **quorum pour la dissolution n'est pas atteint** (2/3 des voix, soit 31 voix). [Annexe 2]

Cependant la scrutatrice **prend acte de cette décision des clubs de Franche-Comté** qui, sera inéluctable en l'état en septembre 2024 (du fait des changements statutaires fédéraux).

Le vote favorable à la résolution 2 marque la volonté des clubs de Franche-Comté que ce matériel soit **conservé en un seul ensemble** sous l'égide d'une seule structure (vote confirmé par le contre majoritaire en résolution 4).

Le vote favorable à la résolution 3 marque la volonté des clubs de Franche-Comté que ce matériel soit conservé en un seul ensemble **sous l'égide du Comité régional d'escrime BFC**.

Deux personnes se portent candidats pour devenir « **référents** » pour l'organisation de la gestion de ce matériel au sein du Comité régional d'escrime BFC et porter la voix des clubs franc-comtois sur les décisions qui seront amenées à être votées : **Fabienne Gamma et Claude Gauthier**. Pas d'opposition, pas d'abstention.

Il est suggéré que ces deux personnes candidatent au comité directeur du CR Escrime BFC.

Un **point sera ajouté** à l'ordre du jour du prochain Comité directeur du CR Escrime BFC (habituellement programmé fin Août) : « Organisation de la gestion du matériel FC au sein du CR Escrime BFC »

Il est demandé que la ligne de compte précise **l'origine des actifs** (« CID FC ») comme cela a été le cas lors de la dissolution du CID Bourgogne.

Il est demandé que le stockage de ce matériel se fasse en **Franche-Comté** afin de garder une proximité géographique / accessibilité avec les principaux utilisateurs à savoir les clubs de Franche-Comté.

En conséquence, il sera procédé à la liquidation du CID FC par un « commissaire » comme précisé dans les statuts [Annexe 2]. Dominique Veyrac, Fabienne Gamma et Claude Gauthier sont nommés « Commissaires ».

Lucas Schauss et Gilles Terryn acceptent de s'occuper encore quelques temps du matériel du fait de l'organisation de compétitions en Franche-Comté (Championnats régionaux BFC M11 M13 les 8 et 9 juin 2024 à Belfort notamment).

Les présidents de club et les membres présents à cette Assemblée Générale ordinaire remercie Gilles Terryn pour son engagement bénévole à la présidence du CID FC qui a permis aux clubs qui le souhaitaient, d'emprunter ou de louer ce matériel.

Merci également à Lucas Schauss qui l'a accompagné bénévolement

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 12h

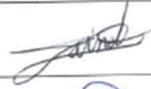
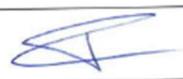


La Présidente du CRE BFC
Dominique VEYRAC



Le secrétaire de séance
Christophe GAINET

Annexe 1a : Liste des émargements

CLUBS	Nombre de licences au 31/08/2023	Nombre de voix	Président.e	Présent.e ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
03 090 015 - BELFORT ESC	116	7	Dominique BIGEY	présent		
03 025 005 - BESANCON UC	101	7	Marie Lou PY	pouvoir	Lucas SCHAUSS	
03 039 008 - LONS SAUNIER	87	6	Cédric SOULAT	pouvoir	Claude GAUTHIER	
03 039 022 - DOLE CE	84	6	Christophe GAINET	présent		
03 025 004 - MONTBELIARD	49	5	Nicolas WEICK	présent		
03 025 006 - PONTARLIER	49	5	Christian DOCK	pouvoir	Fabienne GAMMA	
03 025 001 - BESANCON RCE	48	5	Gilles TERRYN	présent		
03 039 019 - ST CLAUDE	47	5	Michaël LEFEL	excusé		
03 025 002 - VALDAHON	34	4	Frédéric GASPAR	présent		
03 039 017 - CHAMPAGNOLE	33	4	Joël PIDOUX			

CLUBS	Nombre de licences au 31/08/2023	Nombre de voix	Président.e	Présent.e ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
03 070 018 - RIOZ CE	30	3	Cédric LELU			
03 025 003 - LEVIER CE	20	2	Raymonde MERCIER	pouvoir	Chantal MERCIER	
03 039 009 - SVS SVS-JURA	18	2	Anne-Marie ROUCHON			
03 039 016 - ARBOIS CEATO	18	2	Paul BERTRAND			
03 070 020 - PASSE AVANT	16	2	Axel JOURDA	présent excusé		
03 090 023 - GIROMAGNY CE	11	2	Jacques COLIN			
03 070 010 - GRAY EPEE	3	1	Ludovic CHOUET			

COMITES DEPARTEMENTAUX		Président.e	Présent.e ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
DOUBS		Alain GAMMA	présent		
JURA		Sabine BEUCHEY	présente		
TERRITOIRE DE BELFORT		Alain VIELLE	excusé		
HAUTE SAONE		Axel JOURDA	présent excusé		

Guy MONTIL présent
MERCIER Claude



Annexe 1b : Tableau des voix

	Nombre de licences au 31/08/2023	Affiliation jusqu'à 10	Une voix supplémentaire de 11 à 50 licenciés par fraction de 10 licenciés				Une voix supplémentaire au-delà de 50 licenciés par fraction de 50 licenciés			Nombre de voix
			11-20 licenciés	21-30 licenciés	31-40 licenciés	41-50 licenciés	51-100 licenciés	101-150 licenciés	151-200 licenciés	
03 090 015 - BELFORT ESC	116	1	1	1	1	1	1		7	
03 025 005 - BESANCON UC	101	1	1	1	1	1		1	7	
03 039 008 - LONS SAUNIER	87	1	1	1	1	1			6	
03 039 022 - DOLE CE	84	1	1	1	1	1			6	
03 025 004 - MONTBELIARD	49	1	1	1	1	1			5	
03 025 006 - PONTARLIER	49	1	1	1	1	1			5	
03 025 001 - BESANCON RCE	48	1	1	1	1	1			5	
03 039 019 - ST CLAUDE	47	1	1	1	1	1			5	
03 025 002 - VALDAHON	34	1	1	1	1				4	
03 039 017 - CHAMPAGNOLE	33	1	1	1	1				4	
03 070 018 - RIOZ CE	30	1	1	1					3	
03 025 003 - LEVIER CE	20	1	1						2	
03 039 009 - SVS SVS-JURA	18	1	1						2	
03 039 016 - ARBOIS CEATO	18	1	1						2	
03 070 020 - PASSE AVANT	16	1	1						2	
03 090 023 - GIROMAGNY CE	11	1	1						2	
03 070 010 - GRAY EPEE	3	1							1	
Total	764								68	

Annexe 2 : Statuts et Quorum

Article 28 : MODIFICATION DES STATUTS

[...] L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si **la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix ; sont présents**. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'assemblée générale statue alors **sans quorum**.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la **majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés**. [...]

Article 29 : DISSOLUTION

[...] En cas de décision de la FFE de supprimer le comité interdépartemental en tant qu'organisme déconcentré de la fédération, il sera procédé sans délai à la dissolution du comité interdépartemental en tant qu'association support par décision de son assemblée immédiatement convoquée à cet effet.

Article 30 : LIQUIDATION

En cas de dissolution du comité interdépartemental, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation de ses biens qui sont attribués, sous réserve de son acceptation, à la FFE ou tout autre organisme désigné par elle.

Annexe 3 : Inventaire réalisé par Lucas Schauss en 2017 et fourni ce jour par Guy Monteil

Équipements compétition		Équipements scolaires et initiation		Équipements informatique et multimédia	
Appareils de signalisation	27	Kits escrime		Ordinateurs	3
SG11	6	Masques	85	Portable	2
SG12 (ancienne génération)	3	<i>Blanc</i>	30	<i>Lenovo</i>	1
SG12	15	<i>Noir</i>	55	<i>Dell</i>	1
SG21	2	Lames	142	Fixe	1
SG31	1	<i>Rouge</i>	30	<i>Dell</i>	1
Tapis	25	<i>Bleu</i>	22	Imprimantes	3
Rouge	1	<i>Noir</i>	90	Laser	2
Verte	2	Vestes	141	<i>Dell</i>	1
Bleu	2	<i>Blanc</i>	46	<i>Brother</i>	1
Jaune	3	<i>Noir</i>	95	Multifonction	1
Gris	11			HP	1
Belfort	2			Caméra	1
Luxeuil	2			Canon	1
CD25	2			Vidéoprojecteur	1
Rallonge électrique	11			Acer	1
25 mètres	7				
40 mètres	4				
Enrouleur	24				
Favero	24				
Kit arbitre	25				